

aéroport international capable de recevoir une énorme circulation et il n'est utilisé qu'en partie, à l'heure actuelle. J'espère que le gouvernement non seulement permettra au Pacifique-Canadien d'entreprendre des vols profitables comme celui de Montréal-Halifax, mais qu'il étudiera aussi la possibilité d'exiger que la compagnie assume une partie du service de Terre-Neuve et partage ainsi, comme beaucoup de gens le souhaitent, la responsabilité dans l'Est du Canada. Il ne s'agirait plus de prendre seulement le dessus du panier.

• (10.10 p.m.)

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le député, j'en suis sûr, se rappellera que le ministre des Transports d'alors annonçait, le printemps dernier, une formule entrant immédiatement en vigueur, qui accordait à la Canadian Pacific Airways des routes transcontinentales supplémentaires entre Vancouver et Toronto-Montréal. La pénurie générale d'aéronefs est telle que le Pacifique-Canadien est dans l'impossibilité de mettre sa concession à profit avant l'an prochain. En général, la situation quant à la disponibilité des aéronefs n'a pas varié de façon appréciable. Par conséquent, la question des services supplémentaires qui seraient dispensés par la société devient plus ou moins problématique, quoique les choses, bien entendu, puissent changer prochainement.

Au titre de la loi sur l'aéronautique, toute société de transport aérien, dont le Pacifique-Canadien, peut faire la demande de lignes additionnelles n'importe quand, et sa demande est jugée au fond, en fonction des besoins économiques aussi bien que des conclusions du comité des transports aériens de la Commission des transports du Canada. L'honorable député d'Halifax (M. McCleave) sait sans doute que, dans toute demande de ce genre, il faut surtout établir si le trafic escompté justifie la création d'une nouvelle ligne et déterminer si le nouveau service nuirait à la rentabilité des autres services.

Le service aérien vers les Maritimes a été jusqu'ici moins dense qu'ailleurs au Canada, et il conviendrait donc de se demander si le volume de circulation pourrait supporter un service concurrentiel. Il reviendrait au comité du transport aérien de la Commission canadienne des transports d'en décider. Un autre facteur pertinent qu'il faudrait examiner est celui-ci: au cas où il y aurait assez de circulation pour soutenir la concurrence, cette concurrence devrait venir du Pacifique-Canadien ou des sociétés régionales qui assurent déjà le service des provinces de l'Atlantique et qui aspirent légitimement à prendre de l'expansion.

Il reviendrait à la Commission de décider si le volume de circulation est suffisant pour soutenir la concurrence, mais il est assez clair que lorsque l'on aura atteint ce stade, dans le premier cas, le Pacifique-Canadien et les sociétés régionales ne pourraient ensemble concurrencer les services actuels.

Or, si les lignes aériennes du Pacifique-Canadien obtenaient la permission, l'industrie maritime naissante pour laquelle le député devrait avoir un profond intérêt pourrait effectivement ne pas subsister. Enfin, il y a en plus des dispositions de la loi sur l'aéronautique en vertu desquelles les lignes aériennes peuvent en tout temps saisir la Commission de ces affaires.

LA CONFÉDÉRATION—SONDAGE D'OPINION AU QUÉBEC

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière à l'appel de l'ordre du jour, j'ai tenté de poser une question au sujet de l'unité canadienne. La question n'a pas été acceptée ou, du moins, je n'ai pas obtenu de réponse. J'ai dit que je voudrais la soulever durant le débat sur la motion d'ajournement.

Si je me souviens bien, j'avais demandé si, à cause de l'inquiétude générale au sujet de l'unité canadienne actuellement et du peu de renseignements fondés concernant les sentiments de la majorité des Québécois à ce sujet, nous ne devrions pas songer à tenir un sondage d'opinion dans le Québec sur les affaires qui selon les habitants de cette province se rattacheraient à l'unité nationale.

Depuis lors, deux députés nous ont favorisés de leur opinion sur la question. Je voudrais vous lire un passage d'un discours prononcé récemment à Québec par le chef du Nouveau parti démocratique, M. Robert Cliche. Sa pensée rencontre la mienne sur cette question. Voici ce qu'il disait:

Certaines personnes parlent de plus en plus de réforme constitutionnelle, mais ceux auxquels on devra faire appel pour arriver à cette révolution...

C'est-à-dire l'homme de la rue du Québec.

... et pour les y faire participer, ne savent absolument rien de la question. Ils se préoccupent très peu des divers points de vue, trop tenaillés qu'ils sont par leurs propres problèmes quotidiens et par la lutte pour l'existence.

Depuis que j'ai soulevé pour la première fois la question, j'ai eu le temps de méditer davantage sur ce problème. Maintenant, je voudrais en quelques mots amplifier la portée de ma question initiale et demander si on songerait à accorder aux Canadiens l'occasion